

Il ne sera pas sur la paille !

Après avoir touché 600 000 euros de salaire annuel, le patron de bpost quittera l'entreprise en février 2020 avec une prime de non-concurrence d'un demi-million d'euros... s'il ne passe pas à la concurrence d'ici un an !

C'est le pourboire des actionnaires pour services rendus : sous-payer la plupart des postiers 1400 euros net par mois, avoir supprimé des milliers d'emplois et envoyé d'autres milliers en sous-traitance.

Les bénéficiaires aux riches, le chômage et les bas salaires aux travailleurs ! C'est indécent !